

## REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP

Le sept avril deux mille vingt-trois à 18h15,  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	31/03/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	14/04/2023

**OBJET :****Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Solène FOREST procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Evelyne COLONNA procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chantal RAPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020\_05\_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

### FINANCES :

#### **Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :**

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
03/03/2023	Financement école de Charance	Etat Fonds vert Département	Etat Fonds vert : 129 068,40 € Département : 96 801,30 €
02/03/2023	Financement de la rénovation de l'école de la Gare	Etat Fonds vert Région Sud Département	Etat Fonds vert : 1 059 683,60 € Région Sud : 384 900,00 € Département: 409 862,70 €
10/03/2023	Demande de subventions dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville	Etat Département CAGTD	Etat : 16 820 € Département : 7 000 € CAGTD : 44 150 €
13/03/2023	demande subvention armes non létales	Région Sûre	175,09
03/03/2023	subvention gilets pares balles	Etat Région Sûre	Etat : 1 831,35 € Région Sûre : 1 098,81 €

### **Tarifs :**

#### **Décision du 14/02/2023 : Augmentation des tarifs des parkings**

## Abonnements des Parkings

TARIFS AU 1er MARS 2023	
Intitulé du tarif	Montant
<b>ABONNEMENTS CLASSIQUES PARKINGS DE BONNE, MURET, PROVIDENCE 1, VERDUN SOUS-SOL</b>	
Abonnement "Classique" 24H/24 7/7 ANNUEL	399,00 Euros TTC
Abonnement "Classique" 24H/24 7/7 MENSUEL	40,50 Euros TTC
<b>ABONNEMENTS PARKING DESMICHELIS</b>	
Abonnement "Classique" 24H/24 7/7 AU SEMESTRE (Reconduction uniquement, pas de nouvel abonnement)	312,00 Euros TTC
<b>ABONNEMENTS PARKING DE BONNE</b>	
Abonnement ANNUEL 07H00-20H30 du lundi au samedi Au delà de la plage horaire l'abonné devra s'acquitter du montant équivalent au tarif horaire	126,00 Euros TTC
Abonnement "Étudiant" MENSUEL 24H/24 7J/7	20,50 Euros TTC
Forfait voyageur par tranche de 24H pour les voyageurs titulaires d'un billet SNCF ou LER	5,50 Euros TTC
Remplacement carte perdue ou détériorée	11,50 Euros TTC

Les usagers du garage central situé 25/27 rue Carnot, ne pouvant y accéder pendant le marché le samedi matin, pourront stationner (avec une carte d'abonnement) gratuitement leur véhicule dans le parking Desmichels à partir du vendredi 17h jusqu'au samedi 14H00. En dehors de la plage horaire, les intéressés devront s'acquitter du montant équivalent au tarif horaire.

Les commerçants non sédentaires bénéficiant d'un abonnement (gratuit) sur les marchés hebdomadaires de la commune devront obligatoirement stationner leurs véhicules sur le parking de Bonne. La gratuité leur est accordée pour la tranche horaire 04H00 à 13H00 le mercredi et le samedi matin. En dehors de ces plages horaires, les intéressés devront s'acquitter du montant équivalent au tarif horaire. Pour les commerçants sédentaires il leur sera fourni gratuitement un "ticket une sortie" pour la journée du marché valable jusqu'à 13H15.

**Parkings d'hyper centre - Central et Desmichels  
Tickets Horaires et Cartes à Décompte**

TARIFS AU 1er MARS 2023	
Intitulé du tarif	Montant
<b>TICKETS HORAIRES ET CARTES À DÉCOMPTE</b>	
DE ZÉRO À 30 MINUTES	GRATUIT
DE 30 MINUTES À 45 MINUTES	0,80 EUROS TTC
DE 45 MINUTES À 1 HEURE	1,30 EUROS TTC
DE 1 HEURE À 1H15	2,30 EUROS TTC
DE 1H15 MINUTES À 1H30 MINUTES	3,00 EUROS TTC
DE 1H30 MINUTES À 1H45 MINUTES	3,50 EUROS TTC
DE 1H45 MINUTES À 2 HEURES	3,70 EUROS TTC
DE 2 HEURES À 2 HEURES 15 MINUTES	4,00 EUROS TTC
DE 2 HEURES 15 MINUTES À 2 HEURES 30 MINUTES	4,20 EUROS TTC
DE 2 HEURES 30 MINUTES À 2 HEURES 45 MINUTES	4,50 EUROS TTC
DE 2 HEURES 45 MINUTES À 3 HEURES	4,60 EUROS TTC
DE 3 HEURES À 3 HEURES 15 MINUTES	4,90 EUROS TTC
DE 3 HEURES 15 MINUTES À 3 HEURES 30 MINUTES	5,10 EUROS TTC
DE 3 HEURES 30 MINUTES À 3 HEURES 45 MINUTES	5,40 EUROS TTC
DE 3 HEURES 45 MINUTES À 4 HEURES	5,70 EUROS TTC
DE 4 HEURES À 4 HEURES 15 MINUTES	5,90 EUROS TTC
DE 4 HEURES 15 MINUTES À 4 HEURES 30 MINUTES	6,20 EUROS TTC
DE 4 HEURES 30 MINUTES À 4 HEURES 45 MINUTES	6,40 EUROS TTC
DE 4 HEURES 45 MINUTES À 5 HEURES	6,70 EUROS TTC
DE 5 HEURES À 5 HEURES 15 MINUTES	7,00 EUROS TTC
DE 5 HEURES 15 MINUTES À 5 HEURES 30 MINUTES	7,30 EUROS TTC

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

DE 5 HEURES 30 MINUTES À 5 HEURES 45 MINUTES	7,60 EUROS TTC
DE 5 HEURES 45 MINUTES À 6 HEURES	7,80 EUROS TTC
DE 6 HEURES À 6 HEURES 15 MINUTES	8,10 EUROS TTC
DE 6 HEURES 15 MINUTES À 6 HEURES 30 MINUTES	8,40 EUROS TTC
DE 6 HEURES 30 MINUTES À 6 HEURES 45 MINUTES	8,60 EUROS TTC
DE 6 HEURES 45 MINUTES À 7 HEURES	8,90 EUROS TTC
DE 7 HEURES À 7 HEURES 15 MINUTES	9,10 EUROS TTC
DE 7 HEURES 15 MINUTES À 7 HEURES 30 MINUTES	9,40 EUROS TTC
DE 7 HEURES 30 MINUTES À 7 HEURES 45 MINUTES	9,70 EUROS TTC
DE 7 HEURES 45 MINUTES À 8 HEURES	9,90 EUROS TTC
DE 8 HEURES À 8 HEURES 15 MINUTES	10,30 EUROS TTC
DE 8 HEURES 15 MINUTES À 8 HEURES 30 MINUTES	10,50 EUROS TTC
DE 8 HEURES 30 MINUTES À 8 HEURES 45 MINUTES	10,80 EUROS TTC
DE 8 HEURES 45 MINUTES À 9 HEURES	11,10 EUROS TTC
DE 9 HEURES À 9 HEURES 15 MINUTES	11,30 EUROS TTC
DE 9 HEURES 15 MINUTES À 9 HEURES 30 MINUTES	11,60 EUROS TTC
DE 9 HEURES 30 MINUTES À 9 HEURES 45 MINUTES	11,70 EUROS TTC
DE 9 HEURES 45 MINUTES À 10 HEURES	11,80 EUROS TTC
Au-delà de 10 heures, le quart d'heure supplémentaire	0,10 EUROS TTC
Parkings payants 24h/24 sauf gratuités spécifiques (Cf points ci-après)	
Parkings gratuits de 12h00 à 14h00	
Parkings gratuits dimanches et jours fériés	
Parking Central gratuit la nuit de 20h00 à 7h00	
La demi-heure de gratuité n'est pas cumulable avec les périodes de gratuité	
Cartes à Décompte acceptées	
Remplacement d'une carte à décompte perdue ou détériorée	11,50 Euros TTC
TICKET PERDU	12,50 Euros TTC

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Parkings de proximité - Bonne, Muret, Providence 1 et Verdun  
Tickets Horaires et Cartes à Décompte

TARIFS AU 1er MARS 2023	
Intitulé du tarif	Montant
<b>TICKETS HORAIRES ET CARTES À DÉCOMPTE</b>	
DE ZÉRO À 30 MINUTES	GRATUIT
DE 30 MINUTES À 45 MINUTES	GRATUIT
DE 45 MINUTES À 1 HEURE	GRATUIT
DE 1 HEURE À 1H15	1,80 EUROS TTC
DE 1H15 MINUTES À 1H30 MINUTES	2,30 EUROS TTC
DE 1H30 MINUTES À 1H45 MINUTES	2,60 EUROS TTC
DE 1H45 MINUTES À 2 HEURES	2,80 EUROS TTC
DE 2 HEURES À 2 HEURES 15 MINUTES	3,00 EUROS TTC
DE 2 HEURES 15 MINUTES À 2 HEURES 30 MINUTES	3,20 EUROS TTC
DE 2 HEURES 30 MINUTES À 2 HEURES 45 MINUTES	3,40 EUROS TTC
DE 2 HEURES 45 MINUTES À 3 HEURES	3,60 EUROS TTC
DE 3 HEURES À 3 HEURES 15 MINUTES	3,80 EUROS TTC
DE 3 HEURES 15 MINUTES À 3 HEURES 30 MINUTES	4,00 EUROS TTC
DE 3 HEURES 30 MINUTES À 3 HEURES 45 MINUTES	4,20 EUROS TTC
DE 3 HEURES 45 MINUTES À 4 HEURES	4,40 EUROS TTC
DE 4 HEURES À 4 HEURES 15 MINUTES	4,60 EUROS TTC
DE 4 HEURES 15 MINUTES À 4 HEURES 30 MINUTES	4,80 EUROS TTC
DE 4 HEURES 30 MINUTES À 4 HEURES 45 MINUTES	5,00 EUROS TTC
DE 4 HEURES 45 MINUTES À 5 HEURES	5,20 EUROS TTC
DE 5 HEURES À 5 HEURES 15 MINUTES	5,40 EUROS TTC
DE 5 HEURES 15 MINUTES À 5 HEURES 30 MINUTES	5,60 EUROS TTC

### Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
19/1/2023	30.11.21	AXENE	Remboursement de la franchise	850€
1/12/2022	27/6/22	PACIFICA	Lampadaire endommagé AV E DIDIER	2985.10€
3.3.2023	10.10.22	MAAF	Vitre cassée gymnase Lafaille	480€
3.3.2023	29/9/22	AXA	Barrières av M Foch	1360.39€
3.3.2023	6.10.22	MAIF	Vitre école Puymaure	971.61€
3.3.2023	26.7.22	PROTEC BTP	Borne endommagée rue Carnot	631.06€

### POPULATION :

#### Délivrances et reprises de concession funéraires :

<i>Vente et Renouvellement de Concessions</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
02/02/2023	Famille BOUSLIMI	30 ans	1 200,00 €
13/02/2023	Renouvellement Famille SALET	15 ans	151,60 €
13/02/2023	Famille FAVAZZO	30 ans	1 200,00 €
03/03/2023	Renouvellement Famille ESTACHY	30 ans	2 291,60 €
13/03/2023	Conversion Famille GUINNEPAIN	30 ans vers 50 ans	1 985,23 €
13/03/2023	Famille DION	15 ans	510,00 €
14/03/2023	Famille ROBERT	50 ans	2 400,00 €
15/03/2023	Renouvellement Famille RAGOUCY	30 ans	1 920,00 €

<i>Vente et Renouvellement de cases de columbarium</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
19/01/2023	Famille COURENQ	15 ans	510,00 €
25/01/2023	Renouvellement Famille BOYER	15 ans	510,00 €

### **URBANISME - FONCIER :**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.



## Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

Décision du 03/02/2023 : Mise à disposition temporaire d'un local à l'Association Généalogie aux conditions suivantes :

- local de stockage de 40m<sup>2</sup>, 19 rue de France ;
- du 01/02/2023 au 31/01/2024 ;
- l'occupant s'acquittera d'une participation financière calculée au prorata de la surface des locaux occupés au titre de la consommation des fluides (eau, électricité, etc.)

## MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
MAPA pour la prestation des inscriptions et chronométrage du Gapen'cimes 2023.	Société AS2PIC (05000 GAP)	Le montant est de 4 858 € HT durée de 9 mois.	16 MARS 2023
Accord-cadre à bon de commandes pour la fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et la fourniture de chlorure de sodium de classe B, lot n° 1 : Fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières de la ville de Gap	SAS SAB (05400 LA ROCHE DES ARNAUDS)	Conclu pour un seuil maximum de 140 000 € HT Durée : jusqu'au 28 octobre 2024 (date de fin du lot n°2)	14 MARS 2023
Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase multi-sports - quartier de Fontreyne Validation du recours à un bureau d'études acoustique et d'agrèer le soustraitant - devis d'étude supplémentaire	société VENATHEC (13100 Aix en Provence) ;	Prestation sous-traitée d'un montant de 6 020 € HT ajoutée au marché de maîtrise d'œuvre portant le montant du marché de 153 057€ à 159 077€ HT soit une hausse de 3,93 %	13 MARS 2023
Marché de Vérifications des installations techniques de bâtiments, des équipements ou accessoires de levage, des portes motorisées, des chapiteaux ou tentes, des équipements sous	Groupement momentanée d'entreprise APAVE SA, Apave Exploitation France et Apave Infrastructures et Construction	Le montant total des prestations annuel est défini comme suit : Minimum 35 500 € HT Maximum 62 400 € HT Durée un an reconduction tacite deux fois pour une durée d'un	13 MARS 2023

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
pression, des tribunes ou podiums et des machines	France (05000 GAP)	an.	
Marché pour le remplacement de la station de filtration du stade municipal, option sable	Société Terideal (91320 Wisous)	Conclu pour un montant global de 12 057,79 € HT Durée de 6 mois.	10 MARS 2023
MAPA pour l'acquisition d'une pelle sur pneus à châssis articulé	Société FRAMATEQ SUD EST (13127 VITROLLES) .	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 170 000 € HT. La PSE 4 correspond à l'offre de reprise pour la pelle MECALAC 12 MXT série 28889 de 10 000 € qui est retenue et fera l'objet d'un titre de recette. Durée de 2 ans. Ce délai inclut le délai de livraison et le délai de garantie	10 MARS 2023
Avenant n° 1 au marché n°2022220233 relatif aux Travaux d'Installation et fourniture d'un système de gestion centralisée de l'arrosage des espaces verts et de produits associés (mise à jour de la nouvelle répartition des prestations)	Société TERIDEAL SEGEX ENERGIES (91320 WISSOUS), mandataire du groupement d'entreprise	Nouvelle répartition des prestations en pourcentage : pose et raccordement des matériels complémentaires et travaux complémentaires pour le bon fonctionnement du système GTC MOTOROLA 55 % . fourniture et paramétrage des équipements Motorola et prestations intellectuelles liées au système GTC 45 %	9 MARS 2023
MAPA pour la réalisation de l'entretien des forêts communales	Entreprise FORETSCOP LES BOUSCATIERS, (05230 CHORGES)	Conclu pour un prix de 5 665,80 € HT. durée de 6 mois.	7 MARS 2023
MAPA pour la fourniture et la plantation d'une haie brisevue à Patac à Gap.	Société Lagier Paysagiste, Reynard, 05000 La	conclu pour la Ville de Gap pour un montant de 6 796,00 € HT et une	6 MARS 2023

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
	Rochette,	durée de 3 mois	
La consultation pour les Prestations d'enlèvement de véhicules mis en fourrière sur le territoire communal est déclarée infructueuse pour absence de candidature et d'offre. (à la date limite de remise des offres aucune candidature n'a été déposée pour cette consultation) Le besoin étant avéré, et conformément à l'article 7.4 du règlement de consultation, un marché négocié sans mise en concurrence va être lancé par la Ville de Gap.			1 MARS 2023
accord-cadre à bons de commande pour le repérage de plomb et amiante avant démolition et travaux sur la Commune de Gap	Société Alpes Diagnostic immobilier du Cabinet AGENDA Diagnostics (05000 GAP)	Selon les seuils de commandes suivants : minimum 5 000 € HT maximum 39 900 € HT Durée maximale : 5 mois	28 FÉVRIER 2023
MAPA pour le concassage d'environ 2 500 tonnes de gravats sur le site des Services techniques municipaux	SARL Eyraud TP (05500 Saint Laurent du Cros)	Conclu pour un montant de 6 700 € HT. délai de 3 mois	28 FÉVRIER 2023
MAPA de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil de tourisme terroir sur le site de Gap-Bayard	Groupement dont le mandataire est la Société Solea Voutier (05000 GAP) comprenant comme cotraitants les sociétés ADRET, AEV, BERMATEC et MILLET.	Conclu pour un forfait provisoire de 109 230 € HT avec un taux de rémunération de 9,93 % pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 100 000€ HT. Durée prévisionnelle d'exécution des prestations fixée à 2 ans maximum.	23 FÉVRIER 2023
Devis n° 572-22020334/01 dans le cadre du contrat de services sur les automates de chauffage GTC (gestion technique centralisée) de la ville de Gap pour l'année 2023	Société SAUTER REGULATION (13011 Marseille)	Conclu pour un montant de 5 027,77 € HT. Durée de 12 mois à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023.	22 FÉVRIER 2023
MAPA pour l'étude des sols de quatre projets de construction d'équipements sportifs : deux courts de tennis, un pump track, un city stade et le réaménagement du skate park.	Bureau d'étude AQU'TER (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 6 500 € HT Durée maximale : 6 mois	21 FÉVRIER 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
MAPA pour La mission de Coordination de Sécurité et de Protection pour la Santé dans le cadre de la construction du Parking DESMICHEL	Société SOCOTEC - (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 4 900 € HT. Durée de 24 mois	14 FÉVRIER 2023
Procédure avec négociation pour l'Accord-cadre à marchés subséquents - Maitrisés d'œuvre portant sur la réhabilitation des écoles, centre sociaux et crèches arrêter la liste des candidats agréés	Avis d'appel public de candidatures qui fixait au 19 janvier 2023 à 11h00 la date limite de réception des candidatures. La liste des candidats invités à soumissionner est arrêtée comme suit : • Groupement 1 : MV architectes (mandataire), CULOMA, le Verre d'eau, Adret et Chiara ingénierie • Groupement 2 : Atelier 4 (mandataire), Rémi Duthoit, CET et Canopée • Groupement 3 : Solea Voutier (mandataire), Bermatec, Millet, Adret et AEV • Groupement 4 : Ingbat (mandataire), Betex et Abaque		10 FEVRIER 2023
Consultation lancée pour la Gestion du Patrimoine Locatif immobilier privé de la commune de Gap est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la caducité des offres. (aucune décision d'attribution n'a été prise pendant le délai de validité des offres)			9 FEVRIER 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la location d'une pelle hydraulique neuve sur pneus de marque Mecalac.	Société Framateq (13845 Vitrolles)	Conclu pour un montant global de 12 960 € HT durée de 3 mois	7 FEVRIER 2023
MAPA pour l'achat de matériels scéniques (1 grill en alu, 2 textiles scéniques et 1 ensemble de projecteurs) pour la chapelle du Campus des Trois Fontaines	Société Axene (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 16 000 € HT. Le délai de livraison devra respecter 1 mois après l'envoi du bon de commande.	3 FEVRIER 2023
Désignation de Monsieur Jean-Louis BROCHIER, conseiller municipal délégué de soutien à l'agriculture et au domaine de bayard, en qualité de membre expert, chargé de donner un avis motivé, sur les offres reçues dans le cadre de la procédure de passation d'une concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du nouvel abattoir			3 FEVRIER 2023
Désignation de Monsieur Vincent MEDILI, adjoint aux travaux et aux achats, en qualité de membre expert, chargé de donner un avis motivé,			3 FEVRIER 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
sur les offres reçues dans le cadre de la procédure de passation d'une concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du nouvel abattoir			
Désignation de Madame Melissa FOULQUE, conseillère municipale déléguée de soutien à la ruralité, en qualité de membre expert, chargé de donner un avis motivé, sur les offres reçues dans le cadre de la procédure de passation d'une concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du nouvel abattoir			3 FEVRIER 2023
MAPA pour la fourniture et la pose d'une barrière pour les jardins familiaux de Bonne	Société Attitude Bois Créations (05000 GAP)	Conclu pour un montant global de 8 010 € HT Durée : 6 mois.	1er FÉVRIER 2023
MAPA pour la rénovation d'une passerelle sur la Luye au niveau de la Luysanne	Société Attitude Bois Créations (05000 GAP)	Conclu pour un montant global de 13 395 € HT Durée : 6 mois.	1er FÉVRIER 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la pose d'un inclinomètre au viaduc du Buzon	Géotechnique SAS, Micropolis (05000 GAP)	Pour un montant global de 4 955,50€ HT Durée de 12 mois.	30 JANVIER 2023
Avenant n° 2 au Marché n° 2022220034 - Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude pré opérationnelle et de programmation pour le développement du lieu patrimonial "Les sous-sols de la Providence "	ATELIER LGA ARCHITECTURE URBANISME (38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT)	Modification des informations indiquées dans l'Acte d'Engagement et d'opérer une mise à jour administrative du titulaire. (extrait K-bis mis à jour le 30 novembre 2022, spécifiant son changement de statut professionnel ainsi que son changement de numéro de SIRET)	30 JANVIER 2023
Avenant n° 1 au Marché n° 2020200072 pour la fourniture et pose de matériels informatiques vidéoprojecteurs interactifs et prestations associés pour les écoles primaires de la Ville de Gap	ALPES CONSEIL INFORMATIQUE (05000 GAP)	Acceptation des nouvelles conditions tarifaires révision des prix : augmentation en plus value de 3%. indemnisation : indemnité appliquée par validation des nouveaux tarifs poposé du 21/12/22. cette proposition est	30 JANVIER 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		validée jusqu'au terme du marché soir le 6/02/2023.	
MAPA pour le contrôle technique et le contrôle de la qualité de l'air dans le cadre de réhabilitation de l'Ecole de la Gare,	Société SOCOTEC - (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 16 856 € H.T.	27 JANVIER 2023
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 2023-01-6 MAPA pour la réhabilitation de l'école de Bellevue lot n°1 « Gros oeuvre »	Société PMTP (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 143 132 € HT Durée de 7 mois	26 JANVIER 2023
La consultation lancée pour l'acquisition de matériel de sonorisation pour le lot 1 « Matériel pour le Quattro » est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une modification du besoin. (en vue de louer le matériel)			24 JANVIER 2023
Marché de prestations de conseil stratégique en communication, de création, conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias pour le Groupement de Commandes du Gapençais (GCG).	Société MF JC KANGOUROU (05000 GAP).	Prix global forfaitaire suivant 44 500 € HT annuel. pour une durée d'un an. Renouvelable trois fois. Chaque reconduction a une durée d'un an. Soit une fin au 14.01.2026	20 JANVIER 2023
MAPA pour le contrôle technique et le contrôle de la qualité de l'air dans le cadre de réhabilitation de l'Ecole de Beauregard	Société SOCOTEC (05000 GAP)	Pour un montant de 18 130 € HT. Durée de 24 mois.	20 JANVIER 2023
Marché pour l'acquisition de 8 switches pour le tournoi de e-sport "Gap Good Game" (tarifs des matériels réseau proposés par la centrale d'achat plus intéressant)	UGAP (13182 AIX EN PROVENCE)	montant est fixé à 7 432,24 € HT. pour une durée de 18 mois (6 mois pour la livraison et 12 mois de garantie).	16 JANVIER 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat d'un tracteur agricole de marque JOHN DEERE, modèle 5080 M 80 cv, année 2014, 220 614	Monsieur Frédéric BARTHELEMY (05800 AUBESSAGNE)	Pour un montant de 27 000 € TTC. Délai de livraison 1 mois.	12 JANVIER 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
km et 1 100 heures de fonctionnement.			
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour une restauration urgente du Clavecin Hubbard-Mercier-Ythier du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap .	Atelier Jean Bascou (04150 SIMIANE LA ROTONDE)	Conclue selon une offre négociée afin de cadrer aux besoins pour un montant de 4 840 € HT.	30 DÉCEMBRE 2022

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Appel d'offre ouvert pour l'acquisition de matériel de sonorisation Lot n°2 matériel de sonorisation pour le CMCL	SARL SONALP (05000 CHATEAUVIEUX)	Montant de la décomposition du prix global et forfaitaire 35 570 € HT Délai de livraison : 30/08/2023 délai maximum 1 an.	13 JANVIER 2023

Le Conseil prend acte.

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Chantal RAPIN

Transmis en Préfecture le : **21 AVR. 2023**  
Affiché ou publié le : **21 AVR. 2023**

